

## DÉLIBÉRATION du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 13 mars 2015

---

### Délibération n° 20-2015

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat excédentaire du compte financier 2014 de l'Université de Bretagne-Sud, d'un montant de 876 907,87€ au crédit du compte 10682 « réserves facultatives ».

Le conseil d'administration accepte par ailleurs de solder le compte 110 « report à nouveau créditeur », d'un montant de 906 174,83€ au 31.12.2014 par le compte 119 « report à nouveau débiteur » d'un montant de 1 103 184,86€ au 31.12.2014. A l'issue de ces opérations, le solde du compte 119 « report à nouveau débiteur » sera d'un montant de 197 010,03€.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 18	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

### Délibération adoptée.



*Visa du Président*

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Proposition d'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2014 - UBS

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 24 mars 2015

Document mis en ligne le : 24 mars 2015